

LE PAYSAGE, L'ÉLU.E ET LE PROJET LOCAL

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire



Les élu·e·s sont les initiateur·rice·s de l'aménagement, du développement et de la planification de leurs territoires, à différentes échelles. Mieux prendre en compte la dimension paysagère dans leurs projets ou leurs arbitrages quotidiens est essentiel dans le contexte de transition écologique et énergétique.

L'approche paysagère est une méthode de travail fondée sur la lecture et l'analyse partagée des caractères géomorphologiques et historiques des territoires, ainsi que sur leur perception et usages par les habitant·e·s, les visiteurs. Elle est un préalable facilitateur à la mise en œuvre des politiques d'aménagement durable de l'espace communal et/ou intercommunal.

Cette formation de deux jours est proposée dans le cadre d'un partenariat national conclu entre le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE. Elle est soutenue par l'Association des Maires du Département du Var.

PUBLIC

Élu.e des collectivités varoises
(Maire, adjoint.e, conseiller.ère communautaire)

DURÉE

9h - 17h (14h)

FORMATEUR.TRICE.S & INTERVENANT.E.S

- Paysagiste du CAUE Var ou Paysagiste-Conseil de l'Etat DDTM du Var ou DREAL PACA ;
- Paysagistes concepteurs chargés des outils abordés dans la formation
- Un acteur de l'économie (tourisme, entreprise, industrie, commerce),
- Un expert architecture bâti,
- Un représentant du secteur agricole
- Un expert du secteur forestier
- Un expert du secteur écologie biodiversité

INSCRIPTION

- contact@cauevar.fr
- 04 94 22 65 75
- helloasso.co

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun

Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour
l'évolution de mon territoire

OBJECTIFS

- **Identifier la responsabilité de l'élu·e dans la fabrique du paysage local.**
- **Exercer au mieux cette responsabilité** en faveur d'une évolution qualitative du paysage.
- **Connaître et déterminer** les enjeux, les moyens et les outils se rapportant au paysage.
- **Développer une vision opérationnelle** de l'approche paysagère comme fondement d'un projet de territoire

PROGRAMME

Jour 1 - Identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local

- Je sais où et quand j'agis sur celui-ci, même involontairement, à court et long termes ;
- Je reconnaiss les enjeux paysagers à diverses échelles, de la parcelle ou de l'espace public au grand territoire, et la valeur du paysage ;
- En ma qualité d'élu, je suis le 1er acteur du paysage de ma collectivité.

Jour 2 - Exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de son territoire

- J'identifie les acteurs, les outils et les processus utiles à l'exercice de ma compétence ;
- Je sais les convoquer, les mobiliser au bon moment, de la bonne façon ;
- J'acquière un réflexe-paysage au quotidien.

PRÉ-REQUIS

Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Logique d'acquisition progressive des connaissances. Pédagogie active, participative, opérationnelle utilisant : apports théoriques, et méthodologiques, échanges, études de cas, mises en situation, ateliers et visites.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de l'inscription.

NOMBRE DE STAGIAIRES

15

C|a.u.e
Fédération nationale

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
L'avenir
Égalité
Partager

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES Maires DÉPARTEMENTAUX

Possibilité d'organiser cette
formation, à votre demande,
dans votre collectivité !